

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 038-213801004-20230530-DEL_20230530_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Mai 2023

L'an deux mil vingt trois et le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie GUGLIELMO-VIRET, Première Adjointe

Présents : Mmes et MM Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI,, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Michel SALVI,, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Audrey MARRON Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Amina GHAFIR

Procurations : M. Roger COHARD à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET
Mme Stéphanie MENGOLLI à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Florence FAIS à Mme Audrey BUISSON

Excusés : M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : Mme Christel METAY

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 26 mai 2023	Vendredi 26 mai 2023	Mardi 6 juin 2023

1. Retrait de la délibération relative à l'autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - *Besoins des services ou nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires – Article L. 332-8 2° du Code général de la Fonction Publique*

Il est indiqué au conseil municipal qu'au regard du recrutement d'un agent fonctionnaire titulaire sur l'emploi de Directeur(rice) du Pôle Finances/Ressources Humaines, la délibération n° DEL_20230228_03 en date du 28 février 2023 n'a plus d'objet.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de retirer ladite délibération autorisant le recrutement d'un contractuel.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **RETIRE** la délibération relative à l'autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent.

Décision : Adoptée à l'unanimité

